

esQUISSES

LE BULLETIN D'INFORMATION DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2000
VOLUME 11 NUMÉRO 6

PRIX

D'EXCELLENCE
ARCHITECTURE

Les lauréats

2

Une nouvelle loi pour entreprendre le millénaire...

À peine quelques jours avant le début d'un nouveau millénaire, le gouvernement du Québec a sanctionné le projet de loi 132, actualisant la *Loi sur les architectes*. Le président de l'Ordre fait le point sur la question en page 5.

... et un nouveau code de construction !

Décidément, le gouvernement a mis le pied sur l'accélérateur ces derniers mois pour faire le ménage dans la législation et la réglementation dans le domaine de l'aménagement. Comme nous l'annoncions dans notre dernière édition, un nouveau *Code de construction du Québec* est en vigueur depuis novembre dernier. L'Ordre des architectes du Québec et la Régie du bâtiment offriront, à partir de la mi-janvier 2001, des séances de formation de base sur le nouveau Code (surveillez votre télécopieur !). Entre-temps, prenez connaissance des principales modifications apportées en page 6.

ESQUISSES
EST PUBLIÉ
6 FOIS L'AN
PAR
L'ORDRE
DES ARCHITECTES
DU QUÉBEC

1825, BOULEVARD
RENE-LÉVESQUE OUEST
MONTREAL (QUÉBEC)
H3H 1R4

TÉL: (514) 937-6168
1 800 599-6168
FAX: (514) 933-0242

ADRESSE ÉLECTRONIQUE
info@oaq.com
SITE INTERNET
http://www.oaq.com

PRÉSIDENT
CLAUDE HAMELIN LALONDE

SAISIE DES DONNÉES
ET RÉVISION
MARIE CLAUDE LAMOUREUX

INFOGRAPHIE
LINDA THERRIAULT

DÉPOT LÉGAL

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU QUÉBEC
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU CANADA

CE NUMÉRO A ÉTÉ TIRÉ À 3 500
EXEMPLAIRES

ESQUISSES VISE À INFORMER LES
MEMBRES SUR LES CONDITIONS
DE PRATIQUE DE LA PROFESSION
D'ARCHITECTE AU QUÉBEC ET SUR
LES SERVICES DE L'ORDRE.

ESQUISSES VISE ÉGALEMENT À
CONTRIBUER À L'AVANCEMENT DE
LA PROFESSION ET À UNE
PROTECTION ACCRUE DU PUBLIC.
LES OPINIONS EXPRIMÉES DANS

ESQUISSES NE SONT PAS
NECESSAIREMENT CELLES DE
L'ORDRE. LES PRODUITS,
MÉTHODES ET SERVICES
ANNONCÉS SOUS FORME
PUBLICITAIRE DANS ESQUISSES

NE SONT EN AUCUNE FAÇON
APPROUVÉS, RECOMMANDÉS,
NI GARANTIS PAR L'ORDRE DES
ARCHITECTES DU QUÉBEC.



Meilleurs voeux
à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An !

NOUVEAUX MEMBRES

En date du 6 septembre 2000

Pierre Lepage

En date du 27 octobre 2000

Anne-Sophie Allard
 Marco Burelle
 Marie-Hélène Gaboury
 Adam Kozirowski
 Tina Mun Yin Leong
 Pierina Saia
 Michel Villeneuve

En date du 16 novembre 2000

Sylvie-Claude Bossé
 Béatrice Brun
 Philippe Simon Doyle
 Karine Gosselin
 Joao Medeiros Melo
 Hugo Normand
 Wendy Lynn Pollard
 Nathalie Trudel
 Anna Mainella

En date du 23 octobre 2000

Rachida Feghoul
 Jean-François Toulouse

En date du 15 novembre 2000

Frederick Arthur Dawson
 Maciej Matthew Szymanski

En date du 29 novembre 2000

Marc F. Daemen

En date du 18 décembre 2000

Ahmad Chaaban

Le 3 novembre 2000

Cristian Noël

Le 5 novembre 2000

Gilles Marchand

REINSCRIPTIONS

Les architectes suivants ont été réinscrits au Tableau de l'Ordre.

DÉCÈS

Nominations

Après quelques semaines de suspense, l'Ordre des architectes est heureux d'annoncer l'entrée en fonction de ses deux nouvelles recrues. Les postes laissés vacants par le départ de Laurent Paul Ménard et le transfert de Jean-Pierre Dumont seront donc enfin comblés.

Nouveau responsable des communications depuis le 27 novembre dernier, Pierre Frisko était jusqu'à tout récemment responsable du site Web IciQuébec.com. En tant que journaliste, il collaborait aussi régulièrement aux magazines *Protégez-Vous* et *La Gazette des femmes*. Auparavant, il a sévi en tant que scribe à l'hebdomadaire *Voir Québec*, où il a exercé sa plume pendant quatre ans. Certains d'entre vous le savent déjà, les autres seront heureux de l'apprendre : M. Frisko n'est pas étranger au monde de l'architecture puisqu'il est diplômé de l'École d'architecture de l'Université Laval.

Le lundi 4 décembre, M. Claude Bonnier intègre à son tour l'équipe de la permanence. Architecte depuis 1986, notre nouvel enquêteur arrive à l'Ordre précédé d'un fort bagage d'expérience dans le domaine de l'application des lois et règlements. En effet, il a agi à titre d'inspecteur des bâtiments à la Ville de Montréal pendant sept ans, oeuvrant plus particulièrement dans le secteur fort actif du Plateau Mont-Royal. On remarquera que M. Bonnier n'a pas l'habitude de travailler pour rien : tous les constats d'infraction qu'il a déposés en cour municipale ont conduit à des déclarations de culpabilité. En langage de baseball, on parlerait d'une moyenne de 1.000!

Toutes nos félicitations et bienvenue aux petits nouveaux!

INFORMATION AUX CANDIDATS DES EXAMENS D'ADMISSION 2001

Dernière chance de reprendre l'examen écrit de l'Ordre

Depuis quelques années, l'examen d'admission de l'Ordre des architectes du Québec traverse une période de transition au terme de laquelle devraient être offertes toutes les parties de l'examen nord-américain *ARE (Architectural Registration Examination)* du *National Council of Architectural Boards (NCARB)*. Cette transition s'inscrit dans le cadre d'un accord de réciprocité entre les provinces canadiennes et la majorité des états américains. Au total, l'examen nord-américain comporte neuf divisions. Jusqu'à présent, seulement quelques divisions de cet examen ont été offertes aux candidat(e)s du Québec. L'introduction de nouvelles divisions suit le rythme de leur traduction et adaptation en français.

Les candidats en reprise sont priés de noter qu'un volet écrit du traditionnel examen de l'Ordre sera offert pour la dernière fois en juin 2001. Cet examen en deux parties prendra sensiblement la même forme qu'en juin 2000.

Il est fort possible que les nouveaux candidats soient soumis à l'ensemble de l'examen *ARE*, s'il s'avère disponible en version française, dès juin 2001. Dans le cas contraire, les candidats devront se présenter au volet écrit de l'Ordre. Les décisions à ce sujet seront prises dans les prochaines semaines. Dans l'intervalle, les nouveaux candidats peuvent débuter le processus d'examen en se présentant aux cinq divisions de l'examen *ARE* déjà disponibles en version française.

Le programme détaillé du processus d'examen d'admission devrait être disponible en février 2001. Nous vous invitons donc à surveiller la prochaine édition du bulletin *Esquisses*.

Pour informations supplémentaires : Service de l'admission (514) 937-6168 poste 212

Une nouvelle loi et une nouvelle perspective

Une nouvelle *Loi sur les architectes* a été adoptée le 30 novembre dernier par l'Assemblée nationale. Les amendements apportés tiennent compte de plusieurs des exigences posées par l'Ordre des architectes, et comportent des améliorations importantes par rapport au projet initialement soumis par l'Office des professions du Québec, en mars dernier.

Le travail accompli par l'Ordre a permis de parvenir à une loi qui assurera mieux la protection du public, notamment en ce qui a trait à l'application de la loi. Mais je crois surtout que le travail réalisé au cours de la dernière année et auparavant par les groupes de travail ou les comités *ad hoc* a permis d'éviter que la profession et le public ne fassent les frais d'une déréglementation outrancière et préjudiciable.

L'actualisation de la *Loi sur les architectes* permet dorénavant d'établir, avec beaucoup plus de clarté, le moment où l'intervention de l'architecte s'impose. La notion d'usage remplace maintenant la norme monétaire, qui déterminait le moment où l'intervention de l'architecte était prescrite. Le gouvernement visait, dans son projet d'actualisation, l'abrogation de la référence à une norme monétaire et à la *Loi sur la sécurité dans les édifices publics*.

Auparavant, l'Ordre avait le fardeau de démontrer que les travaux à exécuter se situaient dans le cadre du champ exclusif de l'architecte, c'est-à-dire dont les coûts excédaient 100 000 \$ ou se rapportaient à un édifice public. Or, le nouveau libellé de l'article 16 pose le principe que tout le domaine du bâti revient aux architectes, sauf les bâtiments qui en sont exemptés.

La nuance est subtile, mais elle est importante. Dorénavant, la conception des plans et devis de tout bâtiment à construire ne figurant pas sur la liste des exemptions doit obligatoirement être confiée à un architecte.

LA SPHÈRE DÉRÈGLEMENTÉE

La loi 132 dérègle l'habitation unifamiliale isolée. Elle établit aussi une déréglementation de l'habitation unifamiliale jumelée ou en rangée, de l'habitation multifamiliale de quatre logements ou moins, des établissements commerciaux, d'affaires ou industriels ou combinaison de ces habitations ou établissements lorsque, après réalisation des travaux, le bâtiment n'excède pas deux étages, 300m² de superficie brute totale des planchers, et ne compte qu'un seul niveau de sous-sol.

La notion de superficie brute est importante puisqu'elle représente la superficie totale de tous les étages au-dessus du niveau du sol, qu'il y ait mur coupe-feu ou non.

RÉNOVATION DANS LES BÂTIMENTS

Les dispositions législatives entourant l'intervention de l'architecte lors de travaux de rénovation ont fait l'objet d'échanges parmi les membres de la profession, et d'intenses discussions avec les représentants de l'Office des professions.

Le gouvernement préconisait une harmonisation de la loi québécoise avec les autres provinces canadiennes, dans une optique de déréglementation. L'Ordre est toutefois parvenu à convaincre le législateur qu'il fallait aussi inclure dans cette approche les notions d'issues, de *séparations coupe-feu* et d'*enveloppe du bâtiment*.

La loi prévoit ainsi une déréglementation pour les travaux d'aménagement intérieur, lorsqu'il s'agit de travaux portant sur la

finition, le mobilier ou l'ameublement intégré et le cloisonnement, en autant que ces travaux ne changent pas l'usage du bâtiment, ni n'affectent l'intégrité structurale, les murs ou *séparations coupe-feu*, les issues et leurs accès ainsi que l'*enveloppe extérieure*.

LA RESPONSABILISATION DES MUNICIPALITÉS

Les moyens limités pour assurer le respect des dispositions de la *Loi sur les architectes* étaient depuis longtemps une préoccupation de l'Ordre. Le législateur a reconnu l'importance de cette situation, en apportant les précisions nécessaires au libellé de l'article 17 de la loi.

Un ajout important de l'actualisation de la loi 132 consiste en la responsabilisation des municipalités. Désormais, est passible d'une poursuite non seulement la personne qui utilise, mais également celle « qui permet qu'on utilise » des plans non conformes aux dispositions de l'article 16.

Cette modification oblige notamment les municipalités à s'assurer de la conformité des plans et devis à la *Loi sur les architectes*, au moment de la demande de permis. La législation précédente était silencieuse sur ce point.

LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX

Malgré notre insistance et l'appui du porte-parole de l'Opposition officielle en matière d'application des lois professionnelles, la Ministre n'a pas incorporé la surveillance des travaux dans le cadre de la mise à jour de la *Loi sur les architectes*.

Nous poursuivrons nos démarches et nos représentations pour que la surveillance des travaux, en tant que mécanisme de protection du public, soit incluse dans les lois qui régissent le bâtiment.

ET MAINTENANT...

Les seuls travaux entourant l'actualisation de la *Loi sur les architectes* se sont échelonnés sur plus de dix ans et ont mobilisé une énergie colossale. Des propositions, des assemblées de consultations, le dépôt de plusieurs mémoires et un nombre incalculable de représentations par l'Ordre ont mené au texte de loi actuel.

Sans le travail, la conviction et la détermination de plusieurs architectes et collaborateurs, le gouvernement aurait procédé à une déréglementation majeure, qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques sur la protection du public, et par extension, pour la profession. Je remercie les membres du Bureau de l'Ordre, et particulièrement ceux du comité administratif actuel et précédent, pour les efforts importants qu'ils ont déployés pour l'actualisation de la loi. Je tiens également à offrir des remerciements tout particuliers à messieurs Jean Ouellet ainsi qu'au regretté Jean-Luc Poulin, qui avaient tous deux participé à la formation de l'Ordre et à l'élaboration de sa loi-cadre initiale, pour leur accompagnement tout au long de ces démarches.

Je profite de l'occasion pour offrir à l'ensemble des architectes et à leurs proches mes meilleurs vœux à l'occasion des fêtes de Noël et de la nouvelle année.

Le Président
Claude Hamelin Lalonde



PRIX D'EXCELLENCE

Réponse enthousiaste à la
visite des projets primés

Plus de quatre-vingts personnes ont répondu à l'invitation de l'Ordre des architectes du Québec et pris part, le dimanche 3 décembre, à une visite des projets de la région montréalaise, primés dans le cadre de l'édition 2000 des Prix d'excellence en architecture.

La visite effectuée, en compagnie des architectes ayant réalisé ces projets et de guides du collectif L'autre Montréal (Prix Thomas-Bailairgé 1999), a été grandement appréciée par les personnes qui y ont pris part. « L'événement était de haute tenue, tant par les bâtiments que nous avons visités que par la grande qualité de l'information qui nous fut transmise sur chacun des projets par les architectes eux-mêmes, a déclaré un des participants, M. Gérald Baril. L'organisation était impeccable et les animateurs de l'Autre Montréal ont apporté une contribution d'un remarquable professionnalisme. Un tel événement me semble un excellent exemple des initiatives à multiplier pour que se développe au Québec une culture du design. Chapeau! »

« Cette belle initiative permet à la population de découvrir les nouvelles œuvres primées des architectes de chez nous, a ajouté madame Marie-Claude Morin. La visite était remarquable à plus d'un égard; d'une part, pour avoir pu admirer la qualité et la beauté de projets sélectionnés dans plusieurs catégories un peu partout à Montréal et ce, tout en bénéficiant de commentaires sur l'histoire des différents quartiers visités ».

Une autre participante, madame Nathalie Houle, a exprimé le souhait que l'événement soit répété lors de la prochaine édition des Prix.

Formation sur le chapitre
Bâtiment du nouveau
*Code de construction du
Québec* dans votre région

La Régie du bâtiment tiendra, en collaboration avec l'Ordre des architectes du Québec, des séances de formation de base sur le chapitre Bâtiment. D'une durée d'une journée, celles-ci seront offertes entre le 18 janvier et le 1^{er} mars 2001 dans toutes les régions du Québec.

Le nombre de places est limité à vingt (20) personnes et des ajustements pourront être faits selon le nombre d'inscriptions reçues, soit en augmentant le nombre de participants, soit en ajoutant de nouvelles dates de formation à partir du 2 mars 2001.

Un envoi personnalisé, par courriel ou par télécopieur, sera fait à l'ensemble des architectes à partir du mois de janvier 2001, afin de les informer de la séance de formation dans leur région.

L'inscription se fera par courriel (mclamoureux@oaq.com), par télécopieur (514-933-0242) ou par la poste auprès de Marie Claude Lamoureux, à la permanence de l'Ordre.

RÉGION VISITÉE	VILLE OÙ SE TIENDRA LA SÉANCE DE FORMATION	DATE RETENUE
Montréal	Mtl (Crémazie)	18 janvier
Montréal	Longueuil	19 janvier
Laval-Lanaudière-Laurentides	Laval	22 janvier
Saguenay-Lac-Saint-Jean-Côte-Nord	Jonquière	30 janvier
Outaouais	Hull	5 février
Estrie	Sherbrooke	7 février
Mauricie-Bois Francs	Trois-Rivières	13 février
Abitibi-Témiscamingue	Rouyn-Noranda	20 février
Québec	Québec	27 février
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine	Rimouski	1 ^{er} mars

SUGGESTION DE LECTURE

Au milieu de l'été dernier, alors que la plupart d'entre vous se la coulaient douce, la Commission des biens culturels lançait le premier numéro d'une série que l'on souhaite bien longue : *Un Patrimoine incontournable : Sélection de 29 biens culturels*. À mi-chemin entre fascicule et bouquin, l'ouvrage d'une soixantaine de pages recense et décrit des éléments de patrimoine fort variés. Pour vous donner une petite idée de cette diversité, soulignons qu'on y traite du cratère du Nouveau-Québec tout autant que du Musée Redpath ou du pont de Québec. Dans tous les cas, on va droit au but : un historique concis, une description de la valeur patrimoniale et une illustration. Pas question, donc, de s'enfermer dans les détails superflus. Petite lecture indispensable pour amoureux du patrimoine.

Un Patrimoine incontournable : Sélection de 29 biens culturels.

Disponible gratuitement en communiquant avec la Commission des biens culturels au (418) 643-8378 ou, par courriel, à l'adresse suivante : commission.biens.culturels@mccq.gouv.qc.ca



LA MAISON DU MARAIS

Une maison qui obtient des performances comparables à la norme 2000

La Maison du marais est une résidence unifamiliale construite en Estrie en 1998, en bordure d'un plan d'eau, conçue par l'architecte Roberpierre Monnier.

À chaque étape de la planification et de la construction, M. Monnier a fait une étude comparative pour établir les avantages économiques sur cinq ans qu'offrent les technologies les plus avancées, en ayant comme objectif l'atteinte de la réalisation d'une maison rencontrant, voire surpassant, les exigences des constructions R2000.

L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT

L'analyse des contraintes d'implantation prenait en compte d'abord l'ensoleillement et les perspectives visuelles, la proximité d'un milieu sensible (le marais) hautement réglementé.

Le traitement des eaux usées dans un milieu aussi restreint se fait par le truchement d'une technologie québécoise (le biofiltre Écoflo) très efficace dont l'usage est devenu incontournable pour ce type de site.

L'usage de l'eau potable issue d'un puits artésien (120 pieds) est géré de façon sensible par l'installation de cabinets à faible débit, par l'usage de pommeaux de douche brumissants, par la réduction des débits à la source (33 %), par le recours à l'eau du marais pour les arrosages extérieurs du jardin et du potager et, enfin, par le remplacement de 50 % des espaces gazonnés par des plantations autochtones. Un effort de planification pour la conservation des arbres existants (50 ans et plus) a permis de conserver 21 arbres sur 29.

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

C'est une maison dite « solaire passive » conçue et construite pour rencontrer les exigences et performances d'une maison R2000. La fondation, en béton coulé sur place, est isolée de chaque côté, donnant un facteur d'isolation thermique de R19. Les murs extérieurs sont construits en 2x4 avec de l'isolant en fibre de verre, un isolant rigide de 1-3/4" est ajouté en continu à l'extérieur et fait partie du système pare-air. La maison est recouverte d'un parement extérieur en pruche. L'enveloppe murale atteint R28. La toiture à deux versants avec fermes préusinées est protégée par un bardeau d'asphalte et est isolée de fibre de verre pour atteindre et dépasser R46.

Pour son projet, l'architecte Monnier a estimé qu'il n'était pas avantageux d'utiliser les systèmes de coffrage isolant perdu pour les fondations, les coûts étant de 15 % plus cher que de coffrer, décoffrer et d'isoler des deux côtés après coup. Les fondations atteignent un facteur de R19, la dalle au sol R9.

Orientée plein sud, et munie d'une protection contre le sur-ensoleillement estival, il n'est pas économiquement et énergiquement nécessaire d'utiliser des types de fenêtres à

triple verre injectées d'argon et munies de pellicule Low-E. Une fenestration munie d'un verre double clair et d'un intercalaire non conducteur est suffisante. Une orientation bien choisie, une enveloppe performante, des protections architecturales contre la surchauffe, une étanchéité à l'air, un facteur isolant élevé et une surveillance constante sont les meilleurs investissements, estime l'architecte Monnier.

CONSUMMATION ÉNERGÉTIQUE

La Maison du marais atteint, d'après l'architecte, les objectifs de consommation énergétique d'une maison R2000. L'électricité est l'unique source d'énergie pour le chauffage (par radiateurs) et l'éclairage. La consommation énergétique simulée par le logiciel HOT 2000 situe la consommation ciblée en deça de 17 000 kW/an.

Après deux années de relevés cette maison consomme 16 800 kW/an à une température constante de 20° C, et un contrôle rigoureux a maintenu l'humidité relative en période de chauffe à moins de 35 %.

Une tentative de déstratification de l'air dans le bâtiment a permis de réduire le différentiel de température entre la partie la plus chaude et la plus haute (26 °C) et la partie la plus basse et la plus fraîche (18 °C) de 8 °C à 3,5 °C. (22 °C à 18,5 °C).

La déstratification s'effectue à l'aide d'un ventilateur fonctionnant en continu qui pousse l'air froid du sous-sol vers la partie la plus haute et l'air chaud de la partie la plus haute vers le sous-sol par des tuyaux décoratifs de quatre pouces de diamètre.

Avec un tel système, on obtient en prime une distribution uniforme de la chaleur, éliminant le besoin de se doter de thermostats programmables ou toute autre technologie qui cherche à uniformiser et réguler le confort.

DÉCHETS

Par souci d'économie et suite à une surveillance constante, il a été possible de réduire au minimum (27 pieds cubes) la quantité de déchets envoyée au site d'enfouissement. Le recyclage et la récupération se sont faits au fur et à mesure. Toutes les retailles de gypse ont été réinsérées dans les cloisons intérieures, ajoutant ainsi plus de masse thermique à la maison.

Selon l'architecte Monnier, il est possible d'obtenir de très bons rendements énergétiques à des coûts de construction comparables (moins de 60 \$ le pied carré) à des maisons standards, en utilisant des techniques de construction simple et en optimisant l'orientation solaire et une vigilance constante sur le chantier.

Jean Lalanne, architecte
comité environnement de l'OAQ



Les lauréats des Prix d'excellence 2000

Le programme des Prix d'excellence souligne chaque année, depuis 1978, la contribution essentielle des architectes québécois au cadre bâti. Axés sur l'excellence, les prix de l'Ordre des architectes du Québec ont ainsi permis d'identifier et de mettre en valeur les meilleures réalisations architecturales des quatre dernières années. Ces prix sont d'ailleurs décernés conjointement aux architectes et à leurs clients dans le but de mettre en valeur cette relation essentielle sans laquelle l'architecture ne peut exister.

Comme à l'habitude, le jury de cette année comptait cinq membres qui se sont réunis à huis clos en septembre dernier. Il était composé de : Marcel Smet, architecte et urbaniste, professeur à l'Université de Louvain en Belgique, Anne Cormier, architecte de l'Atelier Big City, Michel Gallienne, architecte de la firme Les architectes Gallienne et Moisan, Christiane Charette, animatrice et co-productrice de l'émission *Christiane Charette en direct*, et finalement, Kurt Forster, directeur du Centre Canadien d'Architecture.

Cette année, 114 candidatures ont été soumises, dont 32 dans la seule catégorie institutionnelle. Le jury, qui s'est retrouvé devant de nombreux projets de qualité, a décidé de donner davantage de prix et mentions que par les années passées afin de saluer l'effort remarquable des architectes et de leurs clients. En effet, l'objectif majeur du programme des Prix d'excellence est d'encourager les professionnels et de promouvoir leur travail plutôt que de créer entre eux un climat de compétition.





GRAND PRIX D'EXCELLENCE

ET PRIX DE LA CATÉGORIE ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE

Collège Gérard-Godin
15615, boul. Gouin Ouest
Sainte-Geneviève (Québec)

Architectes : Saucier + Perrotte / Desnoyers, Mercure, architectes
Client : Collège Gérard-Godin

Surplombant la rivière des Prairies, le dernier né des établissements d'enseignement collégial du Québec, le collège Gérard-Godin, allie modernité et patrimoine. Situé sur le site de l'ancien monastère des Pères de Sainte-Croix, le nouvel ensemble intègre un édifice de facture moderne à un ancien bâtiment religieux. Le jury reconnaît ici un travail architectural de grande qualité et il souligne, avec enthousiasme, l'insertion remarquable du bâtiment à son environnement.

CATÉGORIE ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE

PRIX

Nouveau campus de l'École des Hautes Études Commerciales
300, chemin de la Côte Sainte-Catherine
Montréal (Québec)

Architectes : Dan S. Hanganu, architectes / Jodoin, Lamarre, Pratte et associés, architectes
Client : École des Hautes Études Commerciales

Dans les termes même du jury, ce projet est « une réussite spatiale totale ». Il s'agit d'une véritable expérience avec l'espace environnant, qui parvient à répondre au style de vie des usagers. La récupération de la nature environnante et de la lumière dans les espaces intérieurs est également remarquable. La pluralité des solutions spatiales a retenu l'attention du jury en raison de ses nombreuses qualités.

MENTIONS

Pavillon J.-Alexandre-De-Sève
Université du Québec à Montréal – Phase IV
320, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec)

Architectes : Provencher, Roy et associés, architectes
Client : Université du Québec à Montréal

Le jury a apprécié le caractère sobre et la qualité de réalisation de ce projet, situé au cœur du Quartier latin à Montréal. C'est un bâtiment très pur qui démontre, de la part des architectes, une excellente maîtrise des règles de conception existantes. Le jury a également relevé la combinaison harmonieuse entre les espaces publics et le bâtiment, notamment en ce qui a trait à la cour intérieure.

École professionnelle de Sainte-Hyacinthe – Phase 2
1455, boul. Casavant Est
Sainte-Hyacinthe (Québec)

Architectes : Allaire, Bergeron, Courchesne, Perras, architectes
Client : Commission scolaire de Sainte-Hyacinthe

Le concept architectural initial de l'École professionnelle de Sainte-Hyacinthe proposait la création d'une nouvelle typologie architecturale scolaire. La deuxième phase consistait à intégrer des ateliers, des espaces publics et des salles de cours au bâtiment existant. Le jury estime que ce projet se caractérise par un souci manifeste d'apporter à la clientèle scolaire un environnement de qualité, intégrant à un espace harmonieux la prise en compte de l'humain.

CATÉGORIE ARCHITECTURE COMMERCIALE

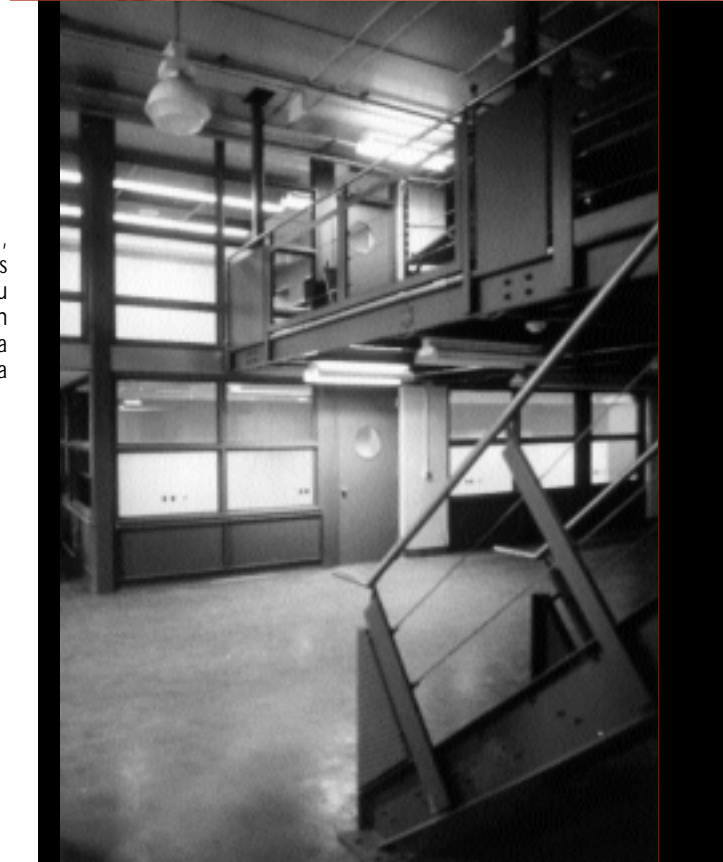
MENTION

Orbite, coupe et beauté
215, rue Laurier Ouest
Outremont (Québec)

Architectes : Saucier + Perrotte, architectes
Client : M. Louis Hechter

Le soin apporté aux détails et la cohérence dans l'aménagement des espaces ont particulièrement retenu l'attention du jury.





CATÉGORIE ARCHITECTURE COMMERCIALE

MENTION

Communications Voir
355, rue Sainte-Catherine Ouest
7e étage
Montréal (Québec)

Architectes : Atelier YH2 / Loukas Yiacouvakis et Marie-Claude Hamelin, architectes

Client : Communications Voir

Le jury a souligné la clarté du concept et a estimé que les architectes ont su insuffler aux espaces le dynamisme de l'hebdomadaire culturel montréalais.

CATÉGORIE ARCHITECTURE INDUSTRIELLE

PRIX

Agmont America
1501, rue Saint-Patrick
Montréal (Québec)

Architectes : Architectes Lemay et associés

Client : Société de développement de Montréal

Le projet Agmont, dans le secteur industriel du canal Lachine, s'affirme dans un paysage autrefois marqué par le déclin de la fonction industrielle. Le jury a souligné la maîtrise de la grande échelle et la signature actuelle de ce bâtiment qui marque le renouveau de la vocation de ce secteur de la Métropole.

MENTION

Agrandissement de la centrale de Beauharnois
80, boul. Edgar-Hébert
Melocheville (Québec)

Architectes : Lemoyne, Lapointe, Magne, architectes / Massicotte, Digard, architectes

Client : Hydro-Québec

Tels les bateaux qui naviguent sur la voie maritime adjacente, l'agrandissement de la centrale de Beauharnois se veut, au dire de ses concepteurs, la poupe de l'immense installation hydro-électrique datant du début du siècle. De l'avis du jury, cet agrandissement exprime de façon éloquente les fonctions associées au bâtiment dans toute sa contemporanéité. C'est l'approche conceptuelle de ce projet qui a particulièrement retenu l'attention du jury.



CATÉGORIE ARCHITECTURE RÉSIDENTIELLE – UNIFAMILIALE

PRIX

Villa du lac du Castor

Lac du Castor, Mauricie (Québec)

Architectes : Pierre Thibault, architecte

Client : Marc Régner

Implantée dans un environnement où domine la nature, la villa du lac du Castor fait corps avec son milieu, l'interpelle et lui répond. En décernant un prix à ce projet, le jury a voulu saluer l'authenticité de la démarche et l'intime relation entre le projet et son milieu.

CATÉGORIE ARCHITECTURE RÉSIDENTIELLE – ENSEMBLES D'HABITATIONS

PRIX

Écorésidence Macdonald College

Campus Macdonald, Université McGill

Montréal (Québec)

Architectes : L'O.E.U.F. – Pearl, Poddubiuk, architectes

Client : Dean Deborah J. Buszard, Université McGill

Intervention intéressante à plus d'un égard, le projet d'écorésidence du campus Macdonald à Sainte-Anne-de-Bellevue se révèle une réponse architecturale à des préoccupations environnementales. Le jury a été particulièrement séduit par cette démarche, témoignage d'une architecture adaptée à une utilisation plus judicieuse des ressources.

MENTION

Modification au programme de développement et réalisation des phases 2 et 3 de l'ensemble Benny Farm

3660, rue Benny, 3700 et 3800, Veterans Lane

Montréal (Québec)

Architectes : Saia, Barbarese, Laverdière et Giguère, architectes

Client : Société immobilière du Canada

L'intervention des architectes témoigne, de l'avis du jury, d'un réel souci pour le mode d'implantation au sol et d'une solution architecturale adaptée aux besoins des usagers.



DESIGN URBAIN

MENTION

Mise en valeur du site des moulins – Parc régional de l'Île-de-la-Visitation
10 897, rue du Pont
Montréal (Québec)

Architectes : Gauthier, Guité, Daoust, Lestage, architecture et design urbain

Client : Communauté urbaine de Montréal

Le jury a été séduit par cette intervention tout en contraste où la juxtaposition des géométries fragmentées des ruines aux formes épurées des nouvelles structures amplifie le pouvoir d'évocation des lieux, tout en se révélant résolument contemporaine.

CONSERVATION ET RECONVERSION

PRIX

Relogement du Centre d'Archives de Montréal
535, rue Viger Est
Montréal (Québec)

Architectes : Dan S. Hanganu, architectes / Provencher, Roy et associés, architectes

Client : Société immobilière du Québec

Portant sur trois bâtiments existants, l'intervention dans ce projet frappe par son rapport entre les matériaux d'origine et l'utilisation de matériaux contemporains. Une grande attention aux détails met en évidence la fonction de conservation et de diffusion de documents du bâtiment, et met en valeur les espaces existants. Il est par ailleurs intéressant de souligner qu'une des principales qualités de ce projet est la mise en valeur d'un témoin important de l'architecture institutionnelle du 20^e siècle.

MENTION

Station de pompage Youville
173, Place d'Youville
Montréal (Québec)

Architectes : Dupuis, Le Tourneux, architectes / Beauchamp et Bourbeau, architectes

Client : Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal

Avec cette conversion réussie des installations d'origine en centre d'interprétation, le jury a souligné l'adaptation remarquable des espaces existants à leur nouvelle vocation. L'intervention des architectes permet de compléter la trame du secteur avec un parti tout à fait contemporain et ce, dans le respect et la mise en valeur de l'existant.

MARCEL-PARIZEAU

Terrasse, restaurant Union
600, rue d'Youville
Montréal (Québec)

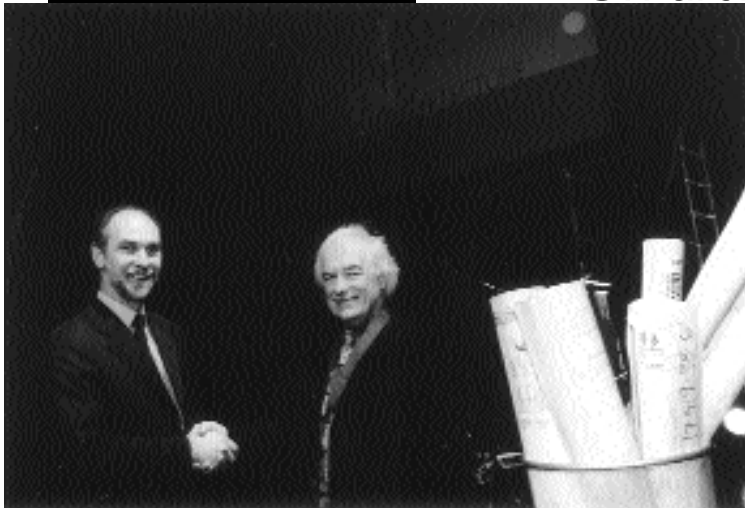
Architectes : Eide, Fianu, architectes (Atelier BRAQ)

Client : Sylvain Martellino

Situé au cœur du Faubourg des Récolets, berceau de l'industrialisation et centre névralgique de la nouvelle économie montréalaise, la terrasse restaurant Union présente le dénuement de l'architecture industrielle qui caractérisait le cadre bâti de ce quartier en n'étant composé que d'éléments essentiels à la fonction du lieu. La terrasse du restaurant Union est devenue le rendez-vous branché des travailleurs de l'industrie du multimédia. Dans cette optique, le jury a également voulu reconnaître le mérite d'une intervention qui, malgré sa modestie, participe à la renaissance de ce quartier.



Un architecte et sa vision



L'Ordre des architectes du Québec a décerné la médaille du Mérite 2000 à l'architecte Serge Viau, qui assume les fonctions de directeur général de la Ville de Québec. La remise de cette prestigieuse distinction, visant à souligner la carrière exceptionnelle d'un architecte, a eu lieu lors de la cérémonie de remise des Prix d'excellence en architecture, le 18 novembre dernier à Montréal. *Esquisses* reproduit le texte de l'allocution prononcée à cette occasion par monsieur Claude Hamelin Lalonde, président de l'Ordre.

« L'Ordre des architectes du Québec reconnaît chaque année la contribution exceptionnelle de l'un de ses membres à l'essor de la profession ou à la qualité de l'architecture au Québec.

Cette année, le Bureau de l'Ordre veut reconnaître l'apport de l'un de ses membres dans un domaine où se manifeste de plus en plus la présence indispensable de notre profession. Serge Viau, directeur général de la Ville de Québec, mais avant tout architecte, reçoit le témoignage de ses pairs et se voit remettre la médaille du Mérite de l'Ordre des architectes du Québec.

Avant lui, plusieurs acteurs, quelques virtuoses de la scène architecturale, ont reçu cette distinction. Aujourd'hui, c'est en quelque sorte le chef d'orchestre que l'Ordre veut honorer. Serge Viau, sans avoir apposé sa signature sur l'un ou l'autre des grands immeubles de sa ville, Québec, en a cependant orchestré la présence, l'harmonie, la composition, les relations entre chacun d'eux et avec l'espace public. Il fut tout d'abord directeur du Service de l'urbanisme puis de la planification de la Ville de Québec de 1982 à 1995 et en est depuis le directeur général.

C'est avec passion qu'il a su animer tous les dossiers importants qui concernent la Ville de Québec. Il a notamment su persuader l'UNESCO d'inscrire Québec dans la liste du patrimoine mondial. Attentif au sort d'une ville qui aujourd'hui dépasse de beaucoup les fortifications du cœur historique, il a cependant vite perçu le danger d'un repli, les risques d'une muséification de la ville.

« Québec, ville du patrimoine mondial. Oui mais... » écrivait-il en 1988 dans un article où il abordait ce dialogue nécessaire entre la conservation du noyau historique et le développement de la ville contemporaine. Il termine son article par un plaidoyer pour une ville inspirée des principes d'urbanité des villes anciennes et adaptée aux exigences du siècle. Sa présence a marqué la fin des tables rases et des grandes illusions des années 60 et 70 : l'aménagement de la Colline parlementaire, l'autoroute Dufferin. Elle a signifié le retour à un urbanisme de continuité, de réhabilitation des rues, de revalorisation des espaces publics.

En 1995, Serge Viau devient directeur général de la Ville de Québec. Il y gère un budget de 340 M \$ et dirige le travail de 2 200 employés. Il démontre de façon exemplaire la pertinence d'une formation attentive à toutes les facettes de la personne humaine.

L'architecte a pour mission de construire la ville, d'édifier un pays, de donner un cadre concret aux activités des hommes et des femmes qui l'habitent. Serge Viau illustre l'une des facettes de cette mission. Il est aujourd'hui la figure de proue de cette cohorte d'architectes qui s'impliquent de plus en plus dans la gestion de nos villes, qui font la preuve qu'une formation ouverte sur la rigueur des techniques mais aussi, et surtout, sur la compréhension des besoins de l'homme et sa quête de beauté (n'ayons pas peur du mot) contribuera à un environnement meilleur.

Pour ses réalisations, pour la signification de son parcours exemplaire, pour le rayonnement de ses idées, Serge Viau reçoit ce soir la médaille du Mérite de l'Ordre des architectes.

Et comme le curriculum vitae de Serge Viau qui m'a été remis se termine sur le mot « œnologie », celui-ci me permettra sans doute de lever mon verre à sa santé. Je le félicite, au nom de tous les architectes du Québec. »

Tristes nouvelles

Les architectes du Québec ont perdu deux des leurs, en novembre dernier, qui laissent un grand vide.

Cristian Noël, âgé d'à peine 31 ans, est décédé dans des circonstances tragiques le 3 novembre dernier. Jeune architecte plein d'énergie et de talent, il avait débuté sa jeune carrière en remportant le 1^{er} prix des finissants de sa promotion, en 1992, à l'Université Laval. Outre ses collègues et amis architectes, il laisse dans le deuil ses parents, sa conjointe, sa fille et un fils attendu. Grandement apprécié des architectes de sa génération, Cristian était associé de l'agence Brière et Noël architectes.

Un ancien président nous a quitté au cours de l'an 2000. Gilles Marchand, qui fut président de l'Ordre en 1964, est décédé le 5 novembre dernier à Montréal. Il prenait part, jusqu'à tout récemment, aux activités de l'Ordre et a servi la cause de la profession à maintes reprises.

Sa carrière d'architecte, débutée en 1954, s'est poursuivie jusqu'à son décès. On lui doit de nombreux projets en architecture institutionnelle, industrielle, commerciale et résidentielle. On se souviendra tout particulièrement des basiliques du Complexe Desjardins, de la station de métro Berri-UQAM et du cégep du Vieux-Montréal.

Monsieur Marchand a partagé sa pratique entre l'enseignement et l'implication communautaire. Il a reçu de nombreuses distinctions, dont la médaille du Mérite de l'Ordre des architectes et le titre de fellows de l'IRAC.

L'ensemble des architectes et le personnel de l'Ordre des architectes du Québec s'unissent pour offrir leurs plus sincères condoléances aux proches de ces deux disparus.

OFFRE D'EMPLOI

Distributeur dans le domaine du couvre-plancher recherche un représentant avec une grande expérience auprès des architectes, spécificateurs, designers. Le candidat recherché doit posséder les connaissances nécessaires pour aider à la sélection de nouveaux produits tels que: céramique, pierres naturelles et autres.

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s de faire parvenir leur CV par télécopieur à l'attention de A. Laperrière au (514) 338-3934.

OFFRE D'EMPLOI

Espace de bureau à aire ouverte à partager avec architecte(s) au centre de Ville Mont-Royal. Ensoleillé, situé au 2^e étage d'un édifice à bureau. Espace suffisant pour deux personnes. Une salle de conférence est disponible.

Stephen Eden : (514) 739-3545

OFFRE D'EMPLOI

L'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC), une association nationale à adhésion volontaire représentant les architectes qui a son siège à Ottawa, cherche une personne qualifiée pour occuper le poste de Directeur des communications et du marketing.

L'Institut royal d'architecture du Canada est une organisation axée sur l'avancement, la communication et la reconnaissance de l'excellence en architecture. L'IRAC s'allie également avec d'autres organisations du Canada pour promouvoir des questions comme la durabilité environnementale, l'accès à la profession et un logement décent pour tous.

L'Institut mène des activités dans les domaines de la formation professionnelle continue et le soutien à la pratique, la reconnaissance de l'excellence, la recherche, l'organisation de congrès et d'expositions, et les publications.

En qualité de directeur des communications et du marketing, et en étroite collaboration avec les directeurs des communications des associations provinciales, de même qu'avec le personnel du siège social de l'IRAC, vous superviserez l'élaboration et la mise en oeuvre des stratégies de recrutement de nouveaux membres, la mobilisation de fonds de concert avec le secteur de la construction, le gouvernement et des fondations, ainsi que des projets de communication et de marketing. Vous participerez en outre à d'autres initiatives et projets spéciaux de l'IRAC.

En tant que gestionnaire chevronné fortement intéressé à l'architecture, vous avez assumé avec succès pendant au moins cinq ans les responsabilités liées à ce poste et avez travaillé avec du personnel et des professionnels à contrat comme des concepteurs graphiques, des traducteurs, des imprimeurs et des webmestres. Vous êtes une personne ouverte, capable de travailler en équipe, vous avez de l'entregent et de bonnes compétences en communications, et vous êtes bilingue. Vous avez de l'expertise en création de réseaux regroupant tout un éventail de personnes-ressources. Le salaire est fonction de l'expérience. L'IRAC offre des avantages sociaux concurrentiels et respecte le principe de l'équité dans l'emploi.

Si vous possédez les qualités requises pour ce poste, veuillez envoyer votre candidature sous pli confidentiel, en incluant un curriculum vitae complet, d'ici le 5 janvier 2001 à :

Comité de sélection de l'IRAC - Directeur des communications et du marketing

Bureau 330, 55 rue Murray

Ottawa (Ontario) K1N 5M3

Télécopieur : (613) 241-5750

Courriel : info@raic.org

Seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront contactées.

Architecture

Prix d'excellence



L'architecture, comme élément fondamental de l'environnement des collectivités, est un formidable carrefour. La somme des compétences que les architectes mettent au service de cet art

exigeant les place tout naturellement au rang d'acteurs et d'actrices culturels de premier ordre.

Je suis particulièrement heureuse de féliciter les lauréats et les lauréates des 21^{es} Prix d'excellence en architecture décernés par l'Ordre des architectes du Québec. Cette reconnaissance prestigieuse atteste la contribution essentielle des architectes au développement de leur discipline et à l'enrichissement de notre patrimoine bâti.

La ministre de la Culture et
des Communications,

Agnès MALTAIS

Québec

AERMQ

Association des entrepreneurs en
revêtement métallique du Québec

NOUVEAU ET MAINTENANT DISPONIBLE !

PROGRAMME DE CERTIFICATION DE CONFORMITÉ

- Assistance dans la conception des projets faisant usage de systèmes de revêtement métallique ;
- Manuel technique complet avec détails, devis types, et informations sur les produits connexes ;
- Vérification des matériaux au chantier suivi d'émission de rapports d'inspection ;
- Émission de certificats de conformité ;

Informations : Larry O'Shaughnessy, arch. D.G.
tél. : (450) 434-1164 ou sans frais : 1 877 434-1164
courriel : info@aermq.qc.ca

ou visitez www.aermq.qc.ca